

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 068-2018
Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2018.RRGR.202

Déposée le: 22.03.2018

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: 943/2018 du 5 septembre 2018

Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Classification: -



La paralysie du Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI) met en péril la sécurité

Plusieurs mois durant, l'interface entre les enquêteurs et enquêtrices internationaux, comme Interpol, et les enquêteurs et enquêtrices suisses n'était pas opérationnelle, ce qui entraîne des conséquences catastrophiques sur les enquêtes, en cours ou à venir, sur les pédophiles et les cybercriminel-le-s.

Outre les problèmes techniques, la répartition des tâches entre la Police judiciaire fédérale et le Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur internet (SCOCI) était peu claire. Les enquêteurs et enquêtrices se bloquaient les uns les autres.

Le conseiller d'Etat Christoph Neuhaus représente les cantons au sein du comité directeur du SCOCI (qui enquête sur les pédophiles et les cybercriminel-le-s). La réorganisation prend plus de temps que prévu, apparemment en raison du flou concernant la répartition des compétences entre les cantons et la Confédération.

Le SCOCI est un produit de la Suisse fédérale : à quelques exceptions près, les enquêteurs fédéraux traquent les cybercriminel-le-s, mais ces derniers sont traduits en justice par les services

cantonaux. Bien que deux tiers des moyens du SCOCI proviennent des cantons, il est cependant rattaché à la Police judiciaire fédérale (PJF) sur le plan administratif.

D'après la directrice de Fedpol, Madame Nicoletta della Valle, la PJF serait toujours en cours de réorganisation, et, à la place du SCOCI, il y aura bientôt un nouveau centre de lutte contre la cybercriminalité qui bénéficiera au moins de la même liberté et du même soutien que l'ancien SCOCI.

Il est prévu que le comité directeur et l'assemblée plénière de la CCDJP soient informés de l'état d'avancement de la réorganisation en mars et en avril 2018.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif est-il conscient qu'un SCOCI (bientôt le centre de lutte contre la cybercriminalité) hors service et paralysé représente un réel danger ?
2. Comment le Conseil-exécutif, et plus particulièrement le conseiller d'Etat Christoph Neuhaus, qui siège au sein du comité directeur du SCOCI, entend-t-il s'investir concrètement et intervenir pour que l'ancien SCOCI (bientôt le centre de lutte contre la cybercriminalité) soit à nouveau en parfait état de marche et soit doté de suffisamment de personnel et de moyens pour que l'on puisse reprendre les enquêtes sérieusement ?
3. Comment pense-t-on s'assurer que les doublons pourront vraiment être éliminés ?
4. Que pense concrètement entreprendre le Conseil-exécutif, et plus particulièrement le conseiller d'Etat Christoph Neuhaus (au sein du comité directeur du SCOCI), du côté de la CCDJP, pour que des enquêtes professionnelles et efficaces sur la cybercriminalité puissent se poursuivre sans interruption, même pendant la réorganisation ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le SCOCI (Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet) est rattaché à l'Office fédéral de la police (fedpol). Les cantons participent à son financement et définissent les thèmes à traiter par l'intermédiaire du comité directeur. Le SCOCI se consacre en priorité à la lutte contre la pédocriminalité et contre la pornographie punissable sur Internet.

Christoph Neuhaus, président du Conseil-exécutif, siégeait au comité directeur du SCOCI lorsqu'il était directeur de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, en tant que représentant de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Depuis que Christoph Neuhaus dirige une nouvelle Direction, le canton de Berne ne fait plus partie du comité directeur.

Questions 1 à 3

Afin de lutter contre la cybercriminalité, les responsables des autorités de poursuite pénale de la Confédération et des cantons recherchent depuis longtemps, de manière bilatérale et au sein des groupements concernés (Conférence des procureurs de Suisse [CPS], Conférence des

commandants des polices cantonales de Suisse [CCPCS], Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police [CCDJP]) des solutions qui permettent d'aborder, ensemble, les thèmes essentiels. Le réseau national de soutien aux enquêtes dans la lutte contre la criminalité informatique (NEDIK) lancé par la CCPCS, qui se compose d'un centre national (NC3) et de plusieurs centres régionaux de compétences, doit regrouper à l'avenir les capacités et les ressources disponibles en Suisse et coordonner les prestations déjà offertes.

Le NC3 de fedpol rassemble désormais la totalité des compétences importantes d'un point de vue cybernétique dans les domaines des enquêtes, du soutien aux enquêtes et des tâches des services centraux, dont le SCOCI.

Le mandat du SCOCI est inscrit dans une convention administrative conclue entre la CCDJP et le DFJP. A l'avenir, la surveillance ne doit plus être exercée par un comité directeur, mais directement par le comité de la CCDJP. Pour régler aussi bien ces questions que celle de la participation financière des cantons au nouveau type d'organisation, la CCDJP élabore actuellement une convention administrative en collaboration avec la Confédération. Selon le calendrier actuel, elle devrait être présentée à l'assemblée d'automne de la CCDJP des 15 et 16 novembre 2018.

Le Conseil-exécutif constate que la réorganisation a suscité une certaine inquiétude. Depuis lors, des formes de coopération qui avaient fait leurs preuves au plan opérationnel semblent dans l'impasse. Le Conseil-exécutif souhaite que la collaboration entre fedpol et les autorités cantonales chargées des enquêtes dans le domaine de la cybercriminalité continue à s'améliorer. Il va s'engager à cet effet, dans le cadre de ses possibilités, au sein des organes cités.

Question 4

La réorganisation de la PJJ est achevée et le SCOCI fait partie du nouveau centre de compétences NC3. La CCDJP et le comité directeur du SCOCI vont s'assurer que la nouvelle convention administrative et l'allocation des ressources correspondent aux mandats de base et qu'un bon fonctionnement reste garanti.

Destinataire

- Grand Conseil